

NOM DE L'ENTREPRISE :

Numéro de SIRET :

- CRÉATEUR
- COMMERCANT
- BROCANTEUR
- BOUQUINISTE

NOM PRENOM du responsable :

Téléphone portable :

Si différent, NOM et Prénom et N° de portable de la personne présente sur le stand :

Adresse de l'entreprise :

Adresse Mail (**obligatoire**):

Produits commercialisés :

VOTRE STAND :

Longueur de stand en mètres linéaires (ml) :

Profondeur du stand (en ml) :

Présent aux marchés nocturnes de Saint-Brevin en 2023 ? OUI NON

Votre stand nécessite-il de l'électricité pour de l'éclairage (16 Amp)

d'autres appareils

vous êtes équipé d'un groupe électrogène

Faites-vous de la préparation d'aliments prêts-à-manger sur les lieux du marché ?

OUI : lesquels ?

NON

LES FORMULES D'ABONNEMENT :

- Saint-Brevin-l'Océan : 7 mercredis : 10, 17, 24 et 31 juillet, 7, 14 et 21 août 2024 de 18h à minuit.
- Saint-Brevin-les-Pins : 5 vendredis : 12, 19 juillet et 2, 9 et 23 août 2024 de 18h à minuit.

Le premier marché MERCREDI 10 JUILLET à l'Océan et le dernier marché VENDREDI 23 AOÛT aux Pins seront **gratuits**.

TARIFS	Nombre de Marchés :	Tarif du Mètre Linéaire :	Prix de l'abonnement de l'été :		Longueur de votre stand (en ml) :	SOMME A PAYER :
Abonnement Marchés de l'Océan : 7 marchés dont 1 gratuit soit 6 marchés payants	6	5,15	30,9	X		
Abonnement Marchés des Pins : 5 marchés dont 1 gratuit soit 4 marchés payants	4	2,55	10,2	X		
Abonnement aux 2 Marchés (Océan+Pins) 12 marchés dont 2 gratuits soit 10 marchés payants	10	2,75	27,5	X		

Si vous souhaitez exposer au coup par coup, le paiement se fera directement auprès du placier en fonction des places disponibles.

Tarifs au mètre linéaire sans abonnement : 7.10 € aux marchés de l'Océan et 6.20 € aux marchés des Pins

Brocanteurs et bouquinistes au marché des Pins : Forfait à 10 € le stand de 10 mètres linéaires maximum

Documents à annexer à votre candidature :

- La photocopie de votre pièce d'identité
- La photocopie recto-verso de votre carte de commerçant non-sédentaire et/ou de votre K-bis de moins de 6 mois
- La photocopie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile avec l'option « Foire, Salon et Marché »

UNE FOIS APPROUVÉE, CETTE CANDIDATURE FERA L'OBJET D'UN COURRIER ÉLECTRONIQUE VOUS CONFIRMANT LE MONTANT A REGLER ET LES MODALITES DE PAIEMENTS.

Notes Importantes

- Les abonnés sont prioritaires, les abonnements devront être réglées dans leur totalité avant le 1^{er} août 2024.
- L'installation des stands débutera à 16h30 à l'Océan et à 17h30 aux Pins. L'heure limite des installations est à 18h30. En cas d'empêchement ou de retard, veuillez contacter le placier impérativement. Passé ce délai et sans nouvelle de l'exposant, le placier se réserve le droit d'attribuer l'emplacement vacant à un tiers de passage.
- L'exposant s'engage à respecter les mesures sanitaires mises en place par la mairie de Saint-Brevin (ex : port du masque). La municipalité de Saint-Brevin se réserve le droit de résilier l'inscription d'un exposant refusant de respecter les mesures sanitaires en vigueur.
- Tous les marchés réservés par l'exposant et annulés durant la saison sont payables par l'exposant en totalité même si l'exposant avise l'administration de son absence au préalable.
- L'exposant s'engage à être en conformité tant au niveau de l'hygiène, de la sécurité incendie qu'au niveau de son installation électrique. Il s'engage à être à jour des obligations fiscales et sociales de ses employés le cas échéant.
- L'espace voirie utilisé devra être maintenu en état de propreté permanent. Aucun déchet ne devra être rejeté sur le domaine public.
- Tout exposant ayant une attitude déplacée ou non respectueuse à l'égard des visiteurs et/ou des autres exposants se verra exclu des marchés, sans remboursement.

Nom et Prénom

Saint-Brevin-les-Pins, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »